

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2024

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport semestriel d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe S.B.M.	6
Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes	41
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	43

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2024

- **Un chiffre d'affaires en croissance de 11 % à 495,1 millions d'euros porté par une forte activité estivale dans le Resort, par l'ouverture du restaurant Amazónico le 4 avril 2024 et la réouverture de la brasserie Café de Paris Monte-Carlo en novembre 2023.**
- **Un résultat d'exploitation en progression et qui s'établit à 93,9 millions d'euros et un résultat net largement positif à 119,7 millions d'euros qui confirment la solidité du modèle financier du Groupe S.B.M.**

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024/2025 ET FAITS MARQUANTS

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé au cours du premier semestre un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à celui de la même période de l'exercice social passé. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en effet à 495,1 millions d'euros contre 445,6 millions d'euros précédemment, soit une augmentation de 49,6 millions d'euros.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 289,8 millions d'euros contre 249,4 millions d'euros au premier semestre 2023/2024, soit une augmentation de 16 %.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 40,4 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier sur le semestre, se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires hôtelier <i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2023/2024	1er semestre 2024/2025	% évol.
48 % Hébergement	126,6	139,2	10 %
42 % Restauration	97,2	122,0	26 %
10 % Autres	25,6	28,6	12 %
100 % TOTAL SECTEUR HOTELIER	249,4	289,8	16 %

Cette bonne performance est portée l'ouverture du restaurant Amazónico le 4 avril 2024 et la réouverture de la brasserie Café de Paris Monte-Carlo en novembre 2023, mais également par un taux d'occupation et des prix moyens en progression sur la saison estivale.

Secteur jeux

Les recettes du secteur jeux s'élèvent à 127,7 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025, au même niveau que l'exercice précédent, qui présentait un chiffre d'affaires de 127,8 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux <i>(en millions d'euros)</i>		1^{er} semestre 2023/2024	1er semestre 2024/2025	% évol.
44 %	Jeux de table	55,8	56,1	1 %
46 %	Appareils automatiques	60,5	58,4	(4) %
10 %	Activités annexes	11,4	13,2	15 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	127,8	127,7	(0) %

Malgré une augmentation du volume des mises des jeux de table et des appareils automatiques, ainsi qu'une augmentation du chiffre d'affaires des activités annexes, le chiffre d'affaires du secteur jeux reste au même niveau que l'exercice précédent compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires constatée sur les appareils automatiques qui a connu un aléa défavorable sur la période, ce qui correspond à la nature de ce type d'activité.

Secteur locatif

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Sporting, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, affiche un chiffre d'affaires record de 74 millions d'euros contre 64,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires locatif <i>(en millions d'euros)</i>		1er semestre 2023/2024	1er semestre 2024/2025	% évol.
60 %	Locatif commercial	38,4	44,7	16 %
40 %	Locatif résidentiel	26,5	29,3	11 %
100 %	TOTAL SECTEUR LOCATIF	64,9	74,0	14 %

L'augmentation de 9,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent résulte principalement de la mise en location progressive des nouveaux espaces commerciaux disponibles au Café de Paris ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers.

COMPTES SEMESTRIELS

Données consolidées <i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2023/2024	1er semestre 2024/2025
Chiffre d'affaires	445,6	495,1
Résultat opérationnel	89,1	93,9
Résultat financier	22,4	25,7
Résultat net – part du Groupe	111,5	119,7

Le **chiffre d'affaires** consolidé du premier semestre de l'exercice 2024/2025 s'élève à 495,1 millions d'euros, en hausse de 49,6 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en profit de 93,9 millions d'euros contre un résultat opérationnel de 89,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les résultats opérationnels des secteurs hôtelier et locatif sont en augmentation en lien avec la croissance de l'activité. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse du résultat opérationnel du secteur jeux et une augmentation des charges de structure, en lien avec la volonté du Groupe S.B.M., initiée au cours du 1^{er} semestre 2023/2024, d'investir dans le renforcement des équipes de management, et en lien avec la croissance de l'activité.

Le **résultat financier** est positif de 25,7 millions d'euros contre un résultat financier de 22,4 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2023/2024. Cette bonne performance du résultat financier s'explique principalement par les produits liés aux actifs financiers détenus, incluant les dividendes reçus de la participation dans Banijay Group, ex-FL Entertainment pour un montant de 14,9 millions d'euros, les produits des activités de placement (actifs financiers et trésorerie) et la diminution de la charge de notre endettement financier brut.

Le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à + 119,7 millions d'euros contre + 111,5 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2023/2024.

La capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2024/2025 s'établit à 136,8 millions d'euros contre 128,8 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé, grâce à l'augmentation du résultat opérationnel avant amortissements de 10,2 millions d'euros en lien avec la croissance de l'activité.

Au 30 septembre 2024, le Groupe S.B.M. est en situation de trésorerie nette d'endettement positive de 192,2 millions d'euros contre une situation de trésorerie nette d'endettement positive de 68,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2023/2024.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 41,5 millions d'euros, avec notamment les décaissements liés à la finalisation de la rénovation du Café de Paris et à l'ouverture du restaurant Amazónico.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

L'activité du Groupe S.B.M. sur les six premiers mois du nouvel exercice 2024/2025 s'inscrit donc dans une dynamique de croissance par rapport à l'exercice précédent.

Le modèle économique du Groupe S.B.M. est solide et diversifié. Cependant l'activité jeux est dépendante, sur une courte période, de sa nature aléatoire. Cet aléa ne nous permet pas de faire de prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2024/2025.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 32 des notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe S.B.M.

Bilan consolidé au 30 septembre 2024

Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2024

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2024	30 septembre 2024
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	12 508	14 958
Immobilisations corporelles	Note 5	1 186 557	1 172 641
Droits d'utilisation	Note 6	5 694	5 136
Participations mises en équivalence			
Autres actifs financiers		579 931	613 741
Actifs financiers non courants	Note 7	579 931	613 741
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 784 722	1 806 508
Stocks	Note 8	18 053	17 757
Clients	Note 9	34 149	52 034
Autres débiteurs	Note 10	29 173	37 874
Autres actifs financiers	Note 11	165 324	133 428
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	69 743	185 226
TOTAL ACTIF COURANT		316 442	426 318
TOTAL DE L'ACTIF		2 101 165	2 232 827

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2024	30 septembre 2024
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		1 223 676	1 279 165
Résultat de l'exercice		103 944	119 655
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		1 566 788	1 637 988
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES		1 566 788	1 637 988
Emprunts et passifs financiers	Note 13	15 134	12 174
Dettes de location	Note 13	3 136	2 505
Avantages du personnel	Note 14	35 523	36 399
Provisions	Note 15	3 286	2 777
Autres passifs	Note 16	154 154	145 948
TOTAL PASSIF NON COURANT		211 232	199 802
Fournisseurs	Note 17	38 616	60 809
Passifs sur contrats	Note 18	44 102	28 072
Autres créditeurs	Note 19	219 486	282 143
Provisions	Note 14	3 361	3 472
Dettes de location	Note 13	2 754	2 768
Passifs financiers	Note 13	14 825	17 773
TOTAL PASSIF COURANT		323 145	395 037
TOTAL DU PASSIF		2 101 165	2 232 827

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2023/2024	Exercice 2023/2024	1er Semestre 2024/2025
Produits des activités ordinaires	Note 20	445 566	703 999	495 141
Achats consommés		-40 904	-67 363	-49 218
Autres charges externes		-87 314	-144 603	-98 021
Impôts, taxes et versements assimilés		-18 879	-32 901	-18 709
Charges de personnel	Note 21	-168 662	-312 596	-186 837
Amortissements	Notes 4, 5 & 6	-36 933	-75 930	-42 317
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	-3 801	3 007	-6 125
Résultat opérationnel	Note 23	89 073	73 613	93 915
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		4 031	6 701	1 673
Coût de l'endettement financier brut		-1 033	-1 623	-411
Coût de l'endettement financier net	Note 24	2 998	5 078	1 262
Autres produits et charges financiers	Note 24	19 443	25 253	24 478
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	Note 7			
Charges d'impôt	Note 25			
RESULTAT NET CONSOLIDE		111 514	103 944	119 655
Part des intérêts minoritaires				
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		111 514	103 944	119 655
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		4,55	4,24	4,88
Résultat net dilué par action (en euros)		4,55	4,24	4,88

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		111 514	103 944	119 655
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 14	346	-1 917	-1 055
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
- Réévaluation d'actifs financiers	Note 7	-27 625	-14 875	-10 625
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	Note 27	-485	-485	
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		83 750	86 667	107 975
dont résultat global part du groupe		83 750	86 667	107 975
dont résultat global part des minoritaires				

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2023/2024	1er Semestre 2024/2025
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du Groupe	103 944	119 655
Part des intérêts minoritaires		
Amortissements	75 930	42 317
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence		
Produits des autres actifs financiers	-23 905	-20 694
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-150	-75
Variation des provisions	-1 269	-577
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-1 245	-3 885
Autres charges et produits calculés	39	3
Plus et moins-values de cession	-398	61
Capacité d'autofinancement	152 946	136 804
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	-5 222	-1 196
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	147 724	135 608
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	13 445	9 777
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	161 169	145 385
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-107 506	-41 517
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	965	4
Incidences des variations de périmètre	-86 123	
Variation des prêts et avances consentis	-341	2
Variation des placements et autres actifs financiers	-42 739	-2 906
Dividendes reçus de participations non consolidées	15 300	14 875
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-220 444	-29 541
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-29 545	
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	-101 534	-12
Remboursement des dettes locatives	-3 120	-1 610
Intérêts financiers nets reçus (versés)	4 464	1 196
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-129 735	-427
VARIATION DE TRESORERIE	-189 010	115 417
Trésorerie à l'ouverture	258 897	69 743
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	-144	66
Trésorerie à la clôture	69 743	185 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	69 743	185 226
Banques - Passif		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2023	24 517	214 650	-11 068	1 281 819	1 509 915		1 509 915
Résultat de l'exercice				103 944	103 944		103 944
Autres éléments du résultat global			-17 277		-17 277		-17 277
Résultat global total			-17 277	103 944	86 667		86 667
Dividende distribué				-29 795	-29 795		-29 795
Augmentation de capital							
Autres variations							
Autres variations des sociétés mises en équivalence							
31 mars 2024	24 517	214 650	-28 345	1 355 968	1 566 788		1 566 788
Résultat de l'exercice				119 655	119 655		119 655
Autres éléments du résultat global			-11 680		-11 680		-11 680
Résultat global total			-11 680	119 655	107 975		107 975
Dividende distribué				-36 775	-36 775		-36 775
Augmentation de capital							
Autres variations							
Autres variations des sociétés mises en équivalence							
30 septembre 2024	24 517	214 650	-40 025	1 438 847	1 637 988		1 637 988

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 Informations générales

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance du 2 avril 1863. Concéder à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas d'une nouvelle prorogation. Les premières discussions entre la Société et l'Autorité concédante quant au renouvellement du Privilège ont été engagées au cours de l'exercice 2023/2024.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2024 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de 1 euro, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code ISIN MC0000031187 – BAIN). L'État Monégasque détient 64,21 % du capital au 30 septembre 2024, participation identique à celle au 31 mars 2024.

La Société a été informée le 26 avril 2023 que la SCI Esperanza a cédé hors marché, le 21 avril 2023, la totalité de ses actions S.B.M. représentant 5,04 % du capital de la Société, à M. Ahron Frenkel par l'intermédiaire de la société Equity Finance & Investment Ltd. À l'issue de cette opération, M. Ahron Frenkel détenait, directement et indirectement, 7,09 % du capital de la Société. La Société a ensuite été informée le 28 novembre 2023 que la société Equity Finance & Investment Ltd a augmenté sa participation et détient 1 912 347 actions représentant 7,80 % du capital.

Le groupe LVMH (Moët Hennessy – Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar SAS détenue à 100 % et le groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macao) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2024.

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2024/2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion des 25 et 26 novembre 2024.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « **Société** ») et de ses filiales (« **le Groupe S.B.M.** ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1^{er} avril 2024 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2024 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

Il n'a pas été pratiqué de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

2.3 Méthode de consolidation

2.3.1 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le 3 octobre 2023, le Groupe S.B.M. a acquis la société Palace des Neiges, qui détient l'établissement hôtelier du même nom à Courchevel. Cette société, détenue à 100 %, est consolidée par intégration globale. Dans le cadre de cette opération, le Groupe S.B.M. a également créé les sociétés Rocalpin et Flocon Courchevel, détenues à 100 % et consolidées par intégration globale.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer USA Incorporated et Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux États-Unis et à Singapour.

2.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Nom	Siège social	% de détention *	% d'intérêt *	Méthode
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, avenue de Monte-Carlo 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (SAMÉS)	Place du Casino 98000 MONACO	99,60 %	100,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
MC Financial Company (MCFC)	8, rue du Gabian Boîte Postale 3 98001 MONACO CEDEX	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino 98000 MONACO	99,98 %	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino 98000 MONACO	99,98 %	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, quai Antoine-1 ^{er} 98000 MONACO	97,02 %	100,00 %	Intégration globale
Monte-Carlo SBM International S.à.r.l.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, LUXEMBOURG	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8, rue du Gabian 98000 MONACO	98,00 %	100,00 %	Intégration globale
Rocalpin	Avenue Princesse Grace, 06190 ROQUEBRUNE- CAP-MARTIN	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Flocon Courchevel	3 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Palace des Neiges	Avenue Princesse Grace, 06190 ROQUEBRUNE- CAP-MARTIN	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

* Les minoritaires des filiales du Groupe S.B.M, qui sont des personnes physiques, n'ont pas droit aux dividendes attachés aux actions.

2.3.3 DATE DE CLOTURE

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel.

2.3.4 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations. Les

estimations utilisées par le Groupe S.B.M. sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans chacune des notes relatives à ces thèmes.

2.3.5 OPERATIONS INTERNES

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

2.3.6 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.4 Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

Note 3 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

3.1 Ouverture du restaurant Amazónico Monte-Carlo

Situé sur le rooftop du nouveau Café de Paris inauguré en novembre 2024, le restaurant Amazónico Monte-Carlo (« **Amazónico** ») a ouvert le 5 avril 2024.

Amazónico est une expérience gourmande, mais aussi et surtout ultra-festive. L'atmosphère est vibrante et l'ambiance électrisante. Des performances live de jazz d'inspiration latine, bossa nova et musique cubaine animent les soirées côté restaurant, tandis que les DJ résidents font vibrer l'espace Bar & Lounge et le Club, aux sons « électro-picaux », une fusion entre vibrations électro et latino, la signature musicale de Amazónico.

Ce nouveau restaurant à Monaco est un franc succès. Sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025, il représente à lui seul plus de 83 000 couverts et un chiffre d'affaires de 16,3 millions d'euros.

3.2 Poursuite du Développement International

Dans le cadre de la stratégie engagée depuis la prise de fonction du Président-Délégué Stéphane Valeri, le Groupe S.B.M. a annoncé le 3 octobre 2023 l'acquisition du Palace des Neiges, en vue d'une importante rénovation, pour y faire vivre prochainement tout le savoir-faire et toute l'expertise du Groupe S.B.M. en la matière. Pour rappel l'hôtel n'avait pas été exploité directement par le Groupe S.B.M. sur l'exercice 2023/2024 mais donné en location-gérance pour l'hiver à l'ancien propriétaire, en attendant le début de sa rénovation.

Sur le premier semestre 2024/2025, le Groupe S.B.M. a amorcé les premières étapes de la rénovation prévue de cet hôtel avec l'accord obtenu des copropriétaires pour la surélévation de l'hôtel, le dépôt des permis de construire et le choix de l'architecte. Les travaux ont débuté en octobre 2024. L'hôtel devrait ouvrir ses portes en décembre 2026.

Dans le cadre de sa stratégie de Développement International, le Groupe S.B.M. a signé un accord sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025 avec le groupe D.ream International pour développer ensemble un nouveau concept de restaurant. Il s'agit pour le Groupe S.B.M. de s'appuyer sur l'expertise de cet acteur majeur de la restauration de luxe et festive, avec 16 marques présentes dans 15 pays à travers 81 restaurants. La nouvelle marque de restaurant qui sera créée, permettra de capitaliser sur ce qui caractérise Monte-Carlo, son histoire de plus de 160 ans, son art de vivre et son expertise culinaire, orientée sur ce projet vers une cuisine des deux rivieras française et italienne.

Le premier restaurant devrait ouvrir en 2025. Cet accord n'a pas d'impact sur les comptes semestriels au 30 septembre 2024.

Enfin, le Groupe S.B.M. et la compagnie Crystal, spécialiste des croisières d'exception, ont signé le 20 juin 2024 un partenariat pour créer le premier casino en mer sous enseigne « Casino de Monte-Carlo » en fin d'année 2024. Le Groupe S.B.M. concrétise ainsi sa première action de développement à l'international dans le domaine des jeux, son activité

historique. Le Grand Art du Jeu, né en Principauté de Monaco il y a plus de 160 ans, s'exporte pour la première fois de son histoire, promettant aux passagers des navires Crystal un haut niveau de divertissement et d'expérience de jeux.

L'impact de cet accord sur les comptes semestriels au 30 septembre 2024 n'est pas significatif.

3.3 Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe S.B.M. survenu depuis la fin du premier semestre de l'exercice 2024/2025.

Notes sur le bilan consolidé

Note 4 Goodwill et immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Écarts d'acquisition – goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- ◆ logiciels : amortissement sur 3 à 6 ans ;
- ◆ concessions : durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2024 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2023	622	32 713	18	1 977	34 708
Acquisitions		1 275		3 203	4 478
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		1 042		-983	60
Entrées de périmètre et autres variations		41			41
Valeurs brutes au 31 mars 2024	622	35 071	18	4 197	39 286
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2023	590	24 864	18		24 882
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 882			1 882
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations		14			14
Amortissements / dépr. au 31 mars 2024	590	26 760	18		26 778
VALEURS NETTES au 31 mars 2024	32	8 311		4 197	12 508
Valeurs brutes au 1er avril 2024	622	35 071	18	4 197	39 286
Acquisitions		397		3 050	3 447
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		675		-675	
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2024	622	36 143	18	6 571	42 733
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2024	590	26 760	18		26 778
Dotations aux amortissements/dépréciations		997			997
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2024	590	27 757	18		27 775
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024	32	8 386		6 571	14 958

Le poste « immobilisations incorporelles » comprend essentiellement les logiciels et développements informatiques.

Note 5 Immobilisations corporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main-d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car cette dernière était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- ◆ constructions : 17 à 50 ans ;
- ◆ installations techniques et matériels : 3 à 15 ans ;
- ◆ autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Les biens désignés au paragraphe ci-après « Régime juridique de certains biens immobiliers » sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le Privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2024, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 24,9 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- ◆ Café de Paris Monte-Carlo ;
- ◆ Sporting Monte-Carlo ;
- ◆ Hôtel de Paris et jardins ;

◆ Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2024 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2023	161 496	1 415 674	272 198	172 619	35 071	2 057 057
Acquisitions (1)	14 325	46 768	10 371	10 286	37 146	118 895
Cessions / sorties d'actifs		-607	-1 396	-526		-2 529
Reclassements		14 358	560	965	-15 943	-60
Entrées de périmètre et autres variations (2)	111 084	9 200		130		120 415
Valeurs brutes au 31 mars 2024	286 905	1 485 393	281 733	183 473	56 275	2 293 778
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2023	38 157	675 471	200 823	123 767		1 038 218
Dotations aux amortissements	16	46 530	11 899	12 716		71 161
Cessions / sorties d'actifs		-466	-1 174	-518		-2 158
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 31 mars 2024	38 173	721 535	211 549	135 965		1 107 222
VALEURS NETTES au 31 mars 2024	248 732	763 858	70 184	47 508	56 275	1 186 557
Valeurs brutes au 1er avril 2024	286 905	1 485 393	281 733	183 473	56 275	2 293 778
Acquisitions (3)		8 380	4 344	6 502	6 692	25 917
Cessions / sorties d'actifs		-1 211	-377	-494		-2 083
Reclassements		24 115	3 949	2 411	-30 475	
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 30 septembre 2024	286 905	1 516 677	289 649	191 891	32 491	2 317 613
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2024	38 173	721 535	211 549	135 965		1 107 222
Dotations aux amortissements	8	26 213	6 451	7 101		39 773
Cessions / sorties d'actifs		-1 177	-356	-490		-2 022
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2024	38 181	746 571	217 644	142 576		1 144 972
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024	248 724	770 106	72 005	49 315	32 491	1 172 641

- (1) Les acquisitions de l'exercice 2023/2024 incluaient notamment la poursuite des travaux concernant le Café de Paris, pour un montant de 53,5 millions d'euros, des investissements immobiliers en Principauté de Monaco et communes limitrophes pour un montant de 16,5 millions d'euros et la poursuite des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo.
- (2) Les entrées de périmètre et autres variations de l'exercice 2023/2024 correspondaient aux immobilisations acquises dans le cadre de l'acquisition du Palace des Neiges à Courchevel.
- (3) Les acquisitions du premier semestre de l'exercice 2024/2025 incluent notamment la finalisation des travaux concernant le Café de Paris.

Note 6 Droits d'utilisation

PRINCIPE COMPTABLE

Lors de la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un droit d'usage de l'actif est comptabilisé en droit d'utilisation, correspondant aux paiements futurs actualisés. Cet actif est amorti sur la durée de vie du contrat.

Le tableau de variation des droits d'utilisation au 30 septembre 2024 se présente ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2023		6 971	2 439	1 575	10 985
Nouveaux contrats de location (1)		4 164	851	804	5 819
Fins et résiliations de contrats		-642	-271	-147	-1 060
Entrées de périmètre et autres variations			-39		-39
Valeurs brutes au 31 mars 2024		10 494	2 979	2 231	15 705
Amortissement au 1er avril 2023		5 795	1 384	809	7 988
Dotations aux amortissements		1 553	931	402	2 887
Fins et résiliations de contrats		-642	-119	-104	-864
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2024		6 707	2 196	1 108	10 011
VALEURS NETTES au 31 mars 2024		3 788	783	1 124	5 694
Valeurs brutes au 1er avril 2024		10 494	2 979	2 231	15 705
Nouveaux contrats de location (2)			940	53	993
Fins et résiliations de contrats			-262		-262
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2024		10 494	3 658	2 285	16 437
Amortissement au 1er avril 2024		6 707	2 196	1 108	10 011
Dotations aux amortissements		742	513	291	1 547
Fins et résiliations de contrats			-257		-257
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2024		7 449	2 453	1 399	11 301
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024		3 046	1 205	886	5 136

(1) Les nouveaux contrats de location au 31 mars 2024 concernaient principalement le renouvellement de contrats de locations immobilières, de machines à sous et de véhicules.

(2) Les nouveaux contrats de location au 30 septembre 2024 concernent principalement des contrats de location de machines à sous.

L'échéancier des dettes de location relatives à ces contrats de location est présenté en note 13 – « Emprunt, passifs financiers et dettes de location ».

Note 7 Participations mises en équivalence/actifs financiers non courants

PRINCIPES COMPTABLES

Participations mises en équivalence

La méthode de la mise en équivalence est retenue dans les situations où le Groupe S.B.M. détiendrait une influence notable dans les sociétés associées. L'influence notable est présumée exister lorsque la Société détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par des critères tels que la participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue, l'échange de personnels dirigeants, ou une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclut également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- ♦ opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées : conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- ♦ changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées : lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS 32-IAS 39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles/Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Actifs financiers non courants

Les prêts à long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Suite à l'apport/cession de BEG en 2022, le Groupe S.B.M. détient 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de FL Entertainment, renommé Banijay Group par l'Assemblée Générale de ses actionnaires le 23 mai 2024 (voir note 2.3.1 – « Périmètre et méthode de consolidation »). Bien que le Groupe S.B.M. ait la possibilité de désigner un membre au Conseil d'Administration de Banijay Group, ayant la qualité d'administrateur indépendant au sens de la réglementation néerlandaise, et cela tant qu'il détient au moins 8 % des intérêts économiques de Banijay Group, le Groupe S.B.M. considère qu'il n'exerce pas d'influence notable. Cette position repose sur l'analyse des règles de gouvernance de Banijay Group et notamment le fait que le Groupe S.B.M. ne dispose pas de la majorité de représentants au conseil d'administration (composé de 11 membres, dont 1 unique administrateur indépendant désigné par le Groupe S.B.M.) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes de Banijay Group. Les titres de Banijay Group sont donc comptabilisés dans les comptes du Groupe S.B.M. comme des titres non consolidés.

Ces titres Banijay Group (précédemment FL Entertainment), reçus dans le cadre de l'apport/cession de Betcliv Everest Groupe pour un montant de 425 millions d'euros, soit 42,5 millions d'actions valorisées à 10 euros au 1^{er} juillet 2022, sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Les autres actifs financiers comprennent notamment des placements financiers ayant une échéance supérieure à 12 mois.

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces placements financiers sont comptabilisés en fonction de la qualification du placement financier et du modèle économique de gestion et des flux contractuels qui leur sont attachés.

Ainsi, les actifs financiers qui remplissent les critères ci-après sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- ◆ la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ◆ les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ce critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose la société à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les actifs financiers qui remplissent les critères ci-après sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global recyclables :

- ◆ la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ◆ les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ce critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose la société à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. Les variations de la valeur de marché sont présentées en autres produits et charges financières sous la rubrique « Variation de juste valeur des actifs financiers » du compte de résultat (voir note 24 – « Produits et charges financiers »).

La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 28 – « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et actifs financiers non courants au 30 septembre 2024 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence	Prêts à long terme	Autres actifs financiers	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2023		589	597 772	598 361
Acquisitions / Augmentations		31	141 654	141 685
Cessions / Diminutions		-6	-1	-8
Reclassements		-1	-145 441	-145 442
Variation de valeur			-13 486	-13 486
Entrées de périmètre et autres variations			5	5
Valeurs brutes au 31 mars 2024		612	580 503	581 115
Dépréciations au 1er avril 2023		496	649	1 145
Dotations / reprises de dépréciation		31	8	39
Dépréciations au 31 mars 2024		527	657	1 185
VALEURS NETTES au 31 mars 2024		85	579 846	579 931
Valeurs brutes au 1er avril 2024		612	580 503	581 115
Acquisitions / Augmentations		5	41 153	41 158
Cessions / Diminutions		-3	-1	-4
Reclassements				
Variation de valeur			-7 339	-7 339
Entrées de périmètre et autres variations				
Valeurs brutes au 30 septembre 2024		613	614 316	614 929
Dépréciations au 1er avril 2024		527	657	1 185
Dotations / reprises de dépréciation			3	3
Dépréciations au 30 septembre 2024		527	660	1 188
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024		86	613 656	613 741

La rubrique « Autres actifs financiers » comprend essentiellement :

- ◆ les titres Banijay Group reçus dans le cadre de l'apport/cession de Betcliv Everest Group, soit 42,5 millions d'actions pour une valeur de 425 millions d'euros au 1^{er} juillet 2022. Ces titres ont été évalués à la juste valeur au 30 septembre 2024, soit une valeur de 378,2 millions d'euros sur la base du cours de bourse de l'action qui s'élève à 8,90 euros à cette même date contre une valeur au 31 mars 2024 de 388,9 millions d'euros. Le Groupe S.B.M., conformément à l'option retenue, a ainsi comptabilisé une variation de juste valeur par capitaux propres de 10,6 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025 ;
- ◆ le crédit-vendeur de 38,3 millions d'euros accordé lors de l'apport/cession de Betcliv Everest Group, hors intérêts courus non échus ;
- ◆ des placements à long terme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net pour un montant de 175,1 millions d'euros, leurs caractéristiques contractuelles ne remplissant pas les exigences de la norme IFRS 9, et un portefeuille d'obligations comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net pour un montant de 19,5 millions d'euros au 30 septembre 2024 ;
- ◆ les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. USA Incorporated aux États-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2024.

Note 8 Stocks

PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2024	18 305
Dépréciation au 31 mars 2024	252
VALEUR NETTE au 31 mars 2024	18 053
Valeur brute au 30 septembre 2024	17 958
Dépréciation au 30 septembre 2024	201
VALEUR NETTE au 30 septembre 2024	17 757

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons – vins, alcools, etc. – conservées dans les caves des établissements.

Note 9 Clients

PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2024	86 848
Dépréciation au 31 mars 2024	52 699
VALEUR NETTE au 31 mars 2024	34 149
Valeur brute au 30 septembre 2024	108 884
Dépréciation au 30 septembre 2024	56 850
VALEUR NETTE au 30 septembre 2024	52 034

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux et dans une moindre mesure le secteur locatif.

Analyse par ancienneté

Créances à moins de 6 mois	59 458
Créances entre 6 et 12 mois	3 708
Créances à plus d'un an	45 719
TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2024	108 884

Note 10 Autres débiteurs

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés (1)	Autres créances d'exploitation (2)	Créances diverses (3)	Charges constatées d'avance (4)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2024	3 272	14 487	4 842	6 863	29 465
Dépréciations au 31 mars 2024			292		292
VALEURS NETTES au 31 mars 2024	3 272	14 487	4 551	6 863	29 173
Valeurs brutes au 30 septembre 2024	3 856	14 903	10 410	8 988	38 156
Dépréciations au 30 septembre 2024			282		282
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024	3 856	14 903	10 128	8 988	37 874

- (1) Comprend notamment les avances versées aux fournisseurs.
- (2) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA.
- (3) Comprend notamment des créances relatives au projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine à Fontvieille (pour un montant de 1,6 million d'euros) pour lequel le Groupe S.B.M. assure le rôle de maître d'ouvrage délégué et des créances relatives au tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters.
- (4) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

Note 11 Autres actifs financiers courants

PRINCIPE COMPTABLE

Sont classés en autres actifs financiers courants les prêts à court terme, les disponibilités à terme dont l'échéance à la souscription est supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an et qui ne peuvent pas être classés en trésorerie et équivalent de trésorerie conformément à la norme IAS 7, ainsi que, le cas échéant, la part court terme des autres actifs financiers (voir note 7 « Participations mises en équivalence/actifs financiers non courants »).

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers (1)	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2024	34	165 291		165 324
Dépréciations au 31 mars 2024				
VALEURS NETTES au 31 mars 2024	34	165 291		165 324
Valeurs brutes au 30 septembre 2024	29	133 399		133 428
Dépréciations au 30 septembre 2024				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2024	29	133 399		133 428

- (1) Comprend la part court terme des autres actifs financiers et les disponibilités à terme dont l'échéance à la souscription est supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an.

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des disponibilités à vue et des disponibilités à terme avec une échéance de moins de 3 mois à la date de souscription. Lorsque des placements en équivalents de trésorerie sont réalisés, la règle est que ces placements doivent pouvoir être rendus immédiatement disponibles, avec un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont alors évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement	6 731	33 741
Disponibilités à terme	35 690	91 200
Disponibilités à vue	27 322	60 286
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	69 743	185 226
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	69 743	185 226
dont gain (perte) de juste valeur	61	127

Note 13 Emprunts, passifs financiers et dettes de location

PRINCIPE COMPTABLE

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements futurs actualisés des contrats de location d'actifs spécifiquement dédiés sont comptabilisés en dettes de location.

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (3)	799	617
Titres de créances négociables à court terme (4)		
Dettes de location (2)	5 890	5 273
Autres dettes et dépôts (1)	29 160	29 330
Juste valeur des instruments dérivés		
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	35 849	35 220
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	17 579	20 541
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	17 673	14 205
Echéances à plus de cinq ans	597	474
TOTAL	35 849	35 220

- (1) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.
- (2) Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif « dettes de location » est comptabilisé, correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (voir note 7 – « Droits d'utilisation »).
- (3) La dette de 0,6 million d'euros au 30 septembre 2024 correspond à deux emprunts qui avaient été contractés par la société Palace des Neiges, remboursés mensuellement, les deux dernières échéances étant prévues en mai et juin 2026.
- (4) Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros, l'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 30 septembre 2024, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 15 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2024.

L'état des lignes de crédits et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédits	617	617	
Découverts confirmés	15 000		15 000
TOTAL	15 617	617	15 000

ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT

Échéances à moins d'un an	15 369	369	15 000
Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans	248	248	
Échéances à plus de cinq ans			

Note 14 Avantages du personnel

PRINCIPE COMPTABLE

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (méthode des « unités de crédit projetées »).

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation du premier semestre de l'exercice relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2024	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels	30 septembre 2024
Indemnités de départ	28 874	1 301	-1 263	1 043	29 955
Engagements de retraite	6 499	108	-323	10	6 295
Médailles du travail	150	8	-10	1	149
TOTAL	35 523	1 417	-1 596	1 055	36 399

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2024 sont :

- ◆ âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- ◆ taux de revalorisation : salaires 2,8 % à 3,40 % suivant les catégories – rentes 2,5 % ;
- ◆ probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut :
 - ◆ taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice IBoxx correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (3,31 %),
 - ◆ tables d'espérance de vie : THTF0002 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er semestre 2024/2025
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	35 523
Coût des services rendus	812
Charge d'intérêt	605
Prestations versées	-1 596
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	1 055
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	36 399
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	16 711
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	1 055
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	17 766

La charge du premier semestre de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er semestre 2024/2025
Coût des services rendus	812
Charge d'intérêt	605
CHARGE DE L'EXERCICE	1 417

ANALYSE DE LA SENSIBILITE DE LA PROVISION AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION

en milliers d'euros	30 septembre 2024
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	36 399
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	37 986
Ecart	1 587
% de variation	4%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	34 919
Ecart	-1 480
% de variation	-4%

ANALYSE DE LA CONSTITUTION DES ECARTS ACTUARIELS

en milliers d'euros	30 septembre 2024
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	1 055
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	1 019
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	36

Note 15 Provisions

PRINCIPE COMPTABLE

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La distinction non courant/courant est appliquée suivant que l'échéance du déboucement attendu est supérieure ou inférieure à un an.

La variation du poste des provisions au cours du premier semestre de l'exercice 2024/2025 est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2024	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2024
Litiges	2 444		-3	-403		2 038
Autres risques	4 158	634	-454	-171		4 167
Charges	44					44
TOTAL	6 647	634	-457	-574		6 249
dont provisions à caractère courant	3 361	634	-149	-51	-322	3 472
dont provisions à caractère non courant	3 286		-308	-523	322	2 777

Les provisions pour litiges sont notamment composées de litiges avec le personnel.

Les provisions pour autres risques au 30 septembre 2024 concernent notamment les risques d'indemnisation chômage à verser.

Comme décrit au chapitre 2.1.5.2 – « Risque de blanchiment » du Document d'enregistrement universel du Groupe S.B.M. au 31 mars 2024, le Groupe S.B.M. est soumis aux contrôles réguliers de l'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF), cellule nationale de renseignement financier qui a succédé au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits

Financiers (SICCFIN). Un contrôle a eu lieu sur l'exercice 2023/2024. Le Groupe S.B.M. a reçu les conclusions de ce contrôle sur le semestre. Comme anticipé, les conclusions de ce contrôle n'ont pas d'impact financier significatif.

Note 16 Autres passifs à caractère non courant

PRINCIPE COMPTABLE

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
Produits constatés d'avance à plus d'un an	150 046	141 915
Subvention d'investissement	4 108	4 033
TOTAL	154 154	145 948

La rubrique « Produits constatés d'avance à plus d'un an » est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier du One Monte-Carlo. Est également incluse dans cette rubrique la part à plus d'un an des droits aux baux perçus dans le cadre du projet Café de Paris et ses nouvelles boutiques.

La diminution des produits constatés d'avance au cours de l'exercice résulte principalement du transfert en « Autres créditeurs » des droits au bail qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 75 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2024/2025.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 4 183 milliers d'euros, se décompose en :

- ◆ 150 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique « Autres créditeurs – compte de régularisation » ;
- ◆ 4 033 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2025/2026 et suivants (rubrique « Autres passifs à caractère non courant »).

Note 17 Fournisseurs

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
Dettes fournisseurs	14 568	15 476
Factures non parvenues	24 048	45 332
TOTAL	38 616	60 809

Note 18 Passifs sur contrats

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les dettes au titre du programme de fidélité, les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques sont comptabilisés en « Passifs sur contrats ».

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
Avances et acomptes clients	41 605	25 087
Programmes de fidélité	1 831	2 267
Autres passifs sur contrats	666	718
TOTAL	44 102	28 072

Note 19 Autres créditeurs

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
Dépôts reçus (1)	22 478	34 706
Dettes fiscales et sociales (2)	114 966	133 783
Autres dettes d'exploitation	6 363	9 595
Dettes sur immobilisations (3)	25 240	13 088
Autres dettes (4)	5 606	41 891
Comptes de régularisation (5)	44 833	49 081
TOTAL	219 486	282 143

- (1) Les dépôts reçus au 30 septembre 2024 concernent principalement les dépôts effectués par les clients jeux.
- (2) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2024 s'explique principalement une augmentation de la dette sociale relative à l'intéressement des salariés aux résultats du Groupe S.B.M., la dette au 30 septembre 2024 correspondant à la dette relative à l'intéressement de l'exercice 2023/2024 versé au mois d'octobre et la dette relative à l'intéressement estimée au titre du premier semestre de l'exercice 2024/2025. L'augmentation de la dette fiscale et sociale au 30 septembre 2024 s'explique également par la dette relative au 13ème mois versé sur le deuxième semestre de l'exercice.
- (3) La diminution des dettes sur immobilisations au 30 septembre 2024 s'explique principalement par la fin des travaux de rénovation du Café de Paris.
- (4) La variation des autres dettes au 30 septembre 2024 s'explique principalement par la constatation de la dette au titre des dividendes à verser, tel que décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 septembre par la résolution d'affectation des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Ces dividendes ont été mis en paiement en octobre 2024.
- (5) Les comptes de régularisation au 30 septembre 2024 concernent principalement la part à moins d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M. L'augmentation par rapport au 31 mars 2024 s'explique principalement par la part à moins d'un an des droits aux baux perçus dans le cadre du projet Café de Paris.

Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 20 Produits des activités ordinaires

PRINCIPE COMPTABLE

À l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	221 252	127 758	127 690
Secteur hôtelier	345 055	249 410	289 822
Secteur locatif	135 446	64 892	73 955
Autres	13 783	10 169	11 005
Cessions internes	-11 537	-6 662	-7 331
TOTAL	703 999	445 566	495 141

Note 21 Charges de personnel

PRINCIPE COMPTABLE

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 14.

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	211 376	109 908	125 410
Charges sociales et autres charges assimilées	98 511	57 399	60 010
Avantages du personnel	2 710	1 355	1 417
TOTAL	312 596	168 662	186 837

Les charges de personnel du premier semestre de l'exercice 2024/2025 sont en augmentation de 18,2 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 12,5 millions d'euros, en lien avec la réouverture du Café de Paris, l'ouverture du restaurant Amazónico, et la croissance de l'activité, et par une augmentation de 3,8 millions d'euros de la provision pour intéressement des salariés au résultat opérationnel du Groupe S.B.M.

Le poste des avantages du personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présentés en note 14.

Note 22 Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-10 728	-58	-232
Reprises de provisions antérieurement constituées	16 554	2 040	338
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-4 430	-3 194	-3 390
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT (1)	1 395	-1 212	-3 284
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	965	48	4
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-567	-207	-65
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	398	-159	-61
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	150	75	75
AUTRES PRODUITS	8 330	545	1 165
AUTRES CHARGES	-7 267	-3 050	-4 020
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	3 007	-3 801	-6 125

(1) Le coût net dépréciation de l'actif courant concerne essentiellement le secteur jeux.

Note 23 Résultat opérationnel

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur, déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 29 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	14 601	16 288	10 704
Secteur hôtelier	14 459	52 756	60 287
Secteur locatif	99 749	47 224	53 781
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-55 196	-27 196	-30 857
TOTAL	73 613	89 073	93 915

Note 24 Produits et charges financiers

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Produits perçus (1)	6 845	3 928	1 607
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	-144	103	66
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	6 701	4 031	1 673
Charges et intérêts	-1 623	-1 033	-411
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux			
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-1 623	-1 033	-411
Différences de change	-81	-45	-35
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus (2)	15 300	15 300	14 875
Variation juste valeur des actifs financiers (3)	1 389	1 713	3 819
Autres (4)	8 645	2 475	5 819
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	25 253	19 443	24 478

(1) Correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme).

(2) Correspond aux dividendes reçus de Banijay Group.

(3) Voir note 7 – « Participations mises en équivalence/Actifs financiers non courants ».

(4) Correspond principalement aux produits perçus sur les autres actifs financiers (voir note 7 – « Participations mises en équivalence/Actifs financiers non courants »).

Note 25 Charge d'impôts

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat, à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

Note 26 Effectifs

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Cadres	792	781	864
Agents de maîtrise et Employés	3 585	3 940	4 229
TOTAL	4 377	4 721	5 093

L'augmentation des effectifs s'explique principalement par la réouverture du Café de Paris et l'ouverture du restaurant Amazónico.

Note 27 Instruments financiers et gestion des risques de marché

PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable et documentés comme tels au regard de la norme IFRS 9 sont comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture. En particulier, les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sont réévaluées à la juste valeur au bilan et rapportées au résultat lorsque les flux de trésorerie attendus couverts influent sur ce dernier.

Pour les autres instruments dérivés, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

INSTRUMENTS DE TAUX

Le contrat des crédits signé en janvier 2017 prévoyait la mise en place de contrats de couverture portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum.

À fin mars 2019, quatre instruments de taux avaient été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel initial total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats. Ces instruments de taux sont arrivés à échéance au 30 juin 2023.

Conformément à la comptabilité de couverture définie par IFRS 9 et selon cette qualification donnée après documentation de la relation de couverture mise en place par la Société sur les 4 contrats de swap, la juste valeur des contrats, qui s'établissait à + 485 milliers d'euros au 31 mars 2023, a été extournée en autres éléments du résultat global sur l'exercice 2023/2024 compte tenu de l'échéance de ces contrats.

RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque pour le Groupe S.B.M. de ne pas pouvoir faire face à ses engagements monétaires avec ses ressources financières afin d'assurer la continuité de son activité. Ce risque comprend également celui de ne plus pouvoir avoir accès à des financements nécessaires à la poursuite de son activité.

Le Groupe S.B.M. considère ne pas être exposé au risque de liquidité à la date d'arrêté des comptes semestriels. Le Groupe S.B.M. dispose en effet au 30 septembre 2024 des actifs de trésorerie et des actifs financiers suivants :

- ◆ trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 185,2 millions d'euros, incluant notamment des dépôts à terme dont l'échéance à la souscription est inférieure à 3 mois pour un montant de 91,2 millions d'euros (voir note 12 – « Trésorerie et Équivalents de trésorerie ») ;
- ◆ des placements dans un portefeuille obligataire classé en actif financier non courant pour un montant de 19,5 millions d'euros (voir note 7 – « Participations mises en équivalence/Actifs financiers non courants ») ;
- ◆ d'autres placements classés en actifs financiers courants ou non courants suivant la nature et la maturité desdits placements pour un montant total de 308,5 millions d'euros (voir note 11 – « Autres actifs financiers courants » et note 7 – « Participations mises en équivalence/Actifs financiers non courants »).

Ainsi, au 30 septembre 2024, le Groupe S.B.M. est en situation de trésorerie nette positive de 192,2 millions d'euros, la trésorerie nette correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période augmentée des dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription comptabilisés en autres actifs financiers courants et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) :

- ◆ valeurs mobilières de placement : 33,7 millions d'euros ;
- ◆ disponibilités à terme : 91,2 millions d'euros dont l'échéance est inférieure à 3 mois à la souscription comptabilisés en trésorerie et équivalent de trésorerie et 7,6 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription comptabilisés en autres actifs financiers courants ;
- ◆ disponibilités à vue : 60,3 millions d'euros ;
- ◆ dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit : 0,6 million d'euros.

Le Groupe S.B.M. dispose également de découverts confirmés pour un montant de 15 millions d'euros et d'un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) émis en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros, non utilisé au 30 septembre 2024. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts à terme, les placements classés en actif financiers courants ou non courants suivant la nature et la maturité desdits placements ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe S.B.M. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Administrative et Financière du Groupe S.B.M., qui assure un suivi régulier des notations de ces principales contreparties.

Note 28 Juste valeur des actifs et passifs financiers

PRINCIPE COMPTABLE

Selon la norme IFRS 7, les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie en trois niveaux ;

- ◆ niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- ◆ niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- ◆ niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Le tableau d'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie se présente ainsi :

en milliers d'euros	Catégorie IFRS 9	Niveau 1 et			Total juste valeur
		disponibilités	Niveau 2	Niveau 3	
31 mars 2024					
Titres Banijay Group (ex-FL Entertainment)	Juste valeur par OCI	388 875			388 875
Autres actifs financiers au coût amorti	Coût amorti		59 633		59 633
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat		296 629		296 629
Prêts	Coût amorti		118		118
Instruments dérivés	Juste valeur par OCI				
Actifs financiers	Notes 7, 11 & 27	388 875	356 380		745 255
Valeur mobilières de placement	Juste valeur par résultat	6 731			6 731
Disponibilités à terme	Coût amorti	35 690			35 690
Disponibilités à vue	Coût amorti	27 322			27 322
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 12	69 743			69 743
Emprunts auprès des établissements de crédit	Coût amorti		799		799
Autres passifs financiers	Coût amorti		29 160		29 160
Passifs financiers	Note 13		29 959		29 959
30 septembre 2024					
Titres Banijay Group (ex-FL Entertainment)	Juste valeur par OCI	378 250			378 250
Autres actifs financiers au coût amorti	Coût amorti		68 357		68 357
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat		300 448		300 448
Prêts	Coût amorti		114		114
Instruments dérivés	Juste valeur par OCI				
Actifs financiers	Notes 7, 11 & 27	378 250	368 919		747 169
Valeur mobilières de placement	Juste valeur par résultat	33 741			33 741
Disponibilités à terme	Coût amorti	91 200			91 200
Disponibilités à vue	Coût amorti	60 286			60 286
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 12	185 226			185 226
Emprunts auprès des établissements de crédit	Coût amorti		617		617
Autres passifs financiers	Coût amorti		29 330		29 330
Passifs financiers	Note 13		29 947		29 947

Note 29 Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant principalement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- ◆ le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo et au Casino Café de Paris. Ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. L'exploitation de la restauration au sein des casinos est également rattachée au secteur jeux ;
- ◆ le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- ◆ le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo ;
- ◆ le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située à proximité de la Place du Casino, des prestations de services et des redevances de licences de marques, le produit de la location des installations sportives du Groupe S.B.M. (Monte-Carlo Country Club et Monte-Carlo Golf Club) ainsi que l'activité du Palace des Neiges qui a fait l'objet d'un contrat de location-gérance avec l'ancien propriétaire pour la saison hivernale 2023/2024.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ». Il s'agit à la fois d'éléments :

- ◆ à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- ◆ à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, les plans de départs du personnel, etc.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR SECTEUR

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2023/2024	Produits avant éliminations intra-groupe	127 758	249 410	64 892	10 169	452 228
	Opérations intra-groupe	-1 852	-4 810		0	-6 662
	Produits des activités ordinaires	125 906	244 599	64 892	10 168	445 566
1er semestre 2024/2025	Produits avant éliminations intra-groupe	127 690	289 822	73 955	11 005	502 472
	Opérations intra-groupe	-2 001	-5 330		-1	-7 331
	Produits des activités ordinaires	125 689	284 492	73 955	11 005	495 141
variation n/n-1	montant	-217	39 892	9 064	837	49 575

RESULTAT OPERATIONNEL PAR SECTEUR

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ».

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS							
1er semestre 2023/2024		19 502	71 317	57 719	4 917	-27 449	126 006
1er semestre 2024/2025		14 119	82 378	65 689	5 948	-31 903	136 232
variation n/n-1	montant	-5 383	11 061	7 970	1 031	-4 453	10 226
AMORTISSEMENTS							
1er semestre 2023/2024		-3 214	-18 561	-10 495	-1 155	-3 508	-36 933
1er semestre 2024/2025		-3 416	-22 091	-11 908	-1 229	-3 672	-42 317
variation n/n-1	montant	-202	-3 530	-1 413	-74	-165	-5 383
RESULTAT OPERATIONNEL							
1er semestre 2023/2024		16 288	52 756	47 224	3 762	-30 957	89 073
1er semestre 2024/2025		10 704	60 287	53 781	4 718	-35 575	93 915
variation n/n-1	montant	-5 585	7 531	6 557	957	-4 618	4 842

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES CORPORELLES & INCORPORELLES						
au 31 mars 2024	49 338	496 538	406 988	151 663	94 538	1 199 065
au 30 septembre 2024	50 121	490 121	397 426	153 866	96 064	1 187 599
variation du semestre	784	-6 417	-9 563	2 203	1 526	-11 466
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2023/2024	9 010	68 414	30 951	127 407	8 005	243 788
1er semestre 2024/2025	3 791	14 843	2 352	3 433	4 945	29 364

Note 30 Résultat par action

	31 mars 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net consolidé par action (en euros)	4,24	4,55	4,88
Résultat net consolidé dilué par action (en euros)	4,24	4,55	4,88

Note 31 Analyse des variations de besoin en fonds de roulement d'exploitation

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

en milliers d'euros		Exercice 2023/2024	1er semestre 2024/2025
Variation du besoin en fonds de roulement			
Stocks	note 8	-1 181	297
Clients	note 9	-18 443	-17 885
Fournisseurs	note 17	5 918	22 192
Autres créances et dettes	notes 10, 16, 18 et 19	27 151	5 173
Total		13 445	9 777

Note 32 Parties liées

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'État Monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2024, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et les mandataires sociaux non dirigeants de ladite Société.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT MONEGASQUE

Tel qu'indiqué en note 1 – « Informations générales », la Société s'est vu concéder par l'État le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- ◆ redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 17 579 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2024/2025. Conformément à l'avenant n° 5 au Cahier des Charges du 1^{er} avril 2022, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2022, le taux de redevance est resté fixé à 15 % sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance ;
- ◆ contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 5 369 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2024/2025 ;
- ◆ participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 610 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2024/2025 ;
- ◆ domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note 5 – « Immobilisations corporelles », paragraphe « Régime juridique de certains biens immobiliers » ;
- ◆ recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Le Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement. Le contrat a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2026.

Enfin, pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 30 septembre 2024, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

RELATIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société des Bains de Mer sur le premier semestre de l'exercice 2024/2025, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, des filiales du groupe LVMH, la société Monaco Digital, la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) et la société Ducasse Développement.

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ORGANES DE GESTION

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux et mandataires sociaux non dirigeants de la Société mère, provenant de la Société mère et de toutes les sociétés du Groupe S.B.M., se sont élevés à 1 697 milliers d'euros au premier semestre de l'exercice 2024/2025 contre 1 662 milliers d'euros au titre de la même période de l'exercice précédent.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2023	30 septembre 2024
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	1 580	1 618
Jetons de présence	82	79
TOTAL	1 662	1 697

Note 33 Actifs et passifs éventuels

en milliers d'euros	31 mars 2024	30 septembre 2024
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties	7 500	5 000
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	157	157
Avals, cautions et garanties (1)	247 121	248 075
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (2)	17 782	28 271
Autres commandes fermes (3)	40 420	34 864
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	15 000	15 000

(1) Les engagements reçus sont constitués principalement de l'engagement de l'État Monégasque dans le cadre du programme de titres de créances négociables à court terme, ainsi qu'un engagement de rachat du Palace des Neiges. Ces garanties sont décrites dans les paragraphes ci-après.

(2) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.

(3) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

ACQUISITION D'UN ETABLISSEMENT HOTELIER A COURCHEVEL

Le 3 octobre 2023, le Groupe S.B.M. a acquis un établissement hôtelier à Courchevel (voir note 3.2 – « Poursuite du Développement International ») en vue d'une importante rénovation. Pour identifier le bien et accompagner de manière optimale cette démarche d'acquisition spécifique en montagne, le Groupe S.B.M. s'est rapproché du groupe Vallat, avec une volonté partagée de porter un projet hôtelier d'excellence.

Dans le cadre de ce projet, le groupe Vallat s'est engagé à racheter l'hôtel dans le cas où le Groupe S.B.M. n'aurait pas l'obtention définitive et sans réserve des autorisations et accords nécessaires aux fins de réalisation des travaux de ce projet hôtelier défini conjointement avec le groupe Vallat.

ÉMISSION DE TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES A COURT TERME

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

DETAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Le Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de bail	Fin de bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

Note 34 Échéancier des actifs et passifs éventuels

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 33.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	52 806	10 282	47	63 135
TOTAL	52 806	10 282	47	63 135

AUTRES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	2 500	2 500		5 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	2 500	2 500		5 000
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	244 906	2 162	1 164	248 232
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	244 906	2 162	1 164	248 232
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000			15 000
Autres engagements réciproques				
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	15 000			15 000

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS

A MONACO

Société anonyme

Place du Casino Monte-Carlo

MC 98000 – Principauté de Monaco

Rapport de l’Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur l’information financière semestrielle

Période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société, relatifs à la période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Marseille et Monaco, le 26 novembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

L'Auditeur Contractuel

Deloitte & Associés

Claude BOERI

Stéphane GARINO

Hugues DESGRANGES

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 26 novembre 2024.

Le Président-Délégué
Stéphane Valeri

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187